

LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ET L'INSECURITE ROUTIERE : BILAN 2018 ET PRIORITES D'ACTIONS 2019



PRÉAMBULE

Assurer la sécurité des Français sur l'ensemble du territoire est l'une des priorités du Gouvernement. Elle se traduit par un budget en hausse depuis 2014, et un renforcement des services de police et de gendarmerie et des services en charge de la lutte contre le terrorisme. Entre 2012 et 2017, le Gouvernement aura créé 9 341 postes pour les forces qui concourent à la sécurité, dont 5 744 pour la police et 3 199 pour la gendarmerie. Pour la période 2018-2022, ce sont 5 000 postes supplémentaires qui sont prévus.

Ainsi, la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes et l'insécurité routière est un engagement constant des services de l'État en Moselle et nécessite une mobilisation maximale afin de protéger, par tous les moyens, les mosellans dans leur quotidien et les usagers de la route dans tous leurs déplacements.

Ce dossier propose d'une part, une analyse des faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie en 2018, afin de dresser un premier bilan de l'évolution de l'insécurité en Moselle, par rapport à l'année 2017 et aux années antérieures et fournit des informations détaillées en revenant notamment sur des faits marquants de l'année 2018.

D'autre part ce dossier présente les résultats de l'accidentologie routière enregistrés depuis plusieurs années. Ces résultats sont le fruit de la mise en œuvre d'une politique coordonnée de prévention essentiellement relayée dans le plan départemental d'actions de sécurité routière établi avec divers partenaires (associations, services de l'État, collectivités territoriales, entreprises) et de contrôle et de sanction qui se traduisent au niveau local par l'élaboration d'un plan départemental de contrôles routiers.

Concernant la méthodologie, le ministère de l'Intérieur dispose d'un instrument d'analyse statistique de la délinquance enregistré par les services de police et de gendarmerie.

Le bilan 2018 est délivré par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), dirigé par un inspecteur général de l'INSEE. Ce service a pour mission de garantir la fiabilité des outils de remontées statistiques des forces de sécurité intérieure et de publier chaque mois, de manière transparente, ces chiffres.

Les chiffres, présentés pour le département de la Moselle, s'appuient sur les chiffres transmis par le SSMSI.

Didier MARTIN Préfet de la Moselle

LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE 2018

→ Une délinquance en recul

Les données statistiques de l'année 2018 font ressortir deux tendances principales :

- une baisse des atteintes aux biens et notamment des cambriolages de logements dont la lutte était une priorité de l'année 2018 ;
- des atteintes volontaires à l'intégrité physique maîtrisées.

Les atteintes aux biens, bilan global : - 4,2 %

			DÉPA	ARTEM	ENTAL			NAT	IONAL
2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	Évolution 2014/2018	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	Rang* du département (sur 96)
25 703	25 589	24 382	24 580	23 558	-4,20 %	-8,35 %	22,15	31,95	60

Les atteintes aux biens enregistrent une forte baisse globale de 4,2 % sur le département en 2018 (23 558 faits en 2018 contre 24 580 faits en 2017), confirmant la tendance orientée à la baisse observée sur les 5 dernières années (- 8,3 %).

Le département de la Moselle connaît un taux d'atteintes aux biens de 22 pour 1 000 habitants, bien en deçà du taux national qui s'élève à 32 pour 1 000 habitants, le département occupant le $60^{\rm e}$ rang au niveau national.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes aux biens de 17 % (amélioration de 4 points comparativement à l'année 2017).

→ Les vols sans violence suivent la même tendance (- 4,1 %) avec 17 723 faits enregistrés en 2018, parmi lesquels 6 394 faits de vols sans violence contre des personnes, en baisse de 2,9 %. Les vols sans violence comprennent aussi les vols liés aux véhicules à moteur et les faits de cambriolages de logements.

^{*} Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).

→ Les vols liés aux véhicules à moteur : - 1 %

			I	DÉPAR	TEMENTAL			NATIONAL
2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	Évolution 2014/2018	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
4 923	5 546	4 985	4 760	4 713	-1,00 %	-4,26 %	4,48	7,73

Les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une légère baisse en 2018 (- 1 %) par rapport à 2017, baisse liée essentiellement à la diminution des vols de véhicules (- 10 %), les vols dans les véhicules dits « vols à la roulotte » et les vols d'accessoires étant en légère progression (respectivement + 2,4 % et + 0,8 %).

→ Les cambriolages de logements : - 14,7 %

			I	DÉPAR	TEMENTAL			NATIONAL
2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	Évolution 2014/2018	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
3 065	2 812	3 253	3 499	2 986	-14,70 %	-2,60 %	2,87	3,64

Les cambriolages de logements connaissent quant à eux **une forte baisse de 14,7 %** comparativement à l'année 2017, le département restant bien situé par rapport à la situation nationale qui enregistre un taux de cambriolages de logements de 3,64 **‰** alors que le taux départemental s'établit à 2,87 **‰**.

Les cambriolages concernent principalement les zones rurales, bien que les zones urbaines ne soient pas épargnées.

→ Les vols avec violence : -22 %

				DÉPAR	TEMENTAL			NATIONAL
2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	Évolution 2014/2018	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants
809	694	602	686	535	-22,00 %	-33,90 %	0,49	1,41

Les vols avec violence connaissent une forte baisse de 22 % (passant de 686 à 535 faits entre 2017 et 2018). La tendance sur les 5 dernières années reste très favorable avec une diminution de près de 34 % des faits. Là encore, les chiffres départementaux restent plus positifs comparativement au niveau national qui connaît un taux quasi 3 fois plus élevé.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique, bilan global : + 0,5 %

		NATIONAL							
2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	Évolution 2014/2018	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	Rang* du département (sur 96)
6 280	6 639	6 708	7 401	7 437	0,50 %	18,40 %	7,17	9,42	54

Le département connaît une très légère progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) en 2018 (+ 0,5 %). Si la tendance est à la hausse sur les 5 dernières années, un fort ralentissement est observé sur l'année 2018.

Les chiffres départementaux restent toutefois inférieurs aux niveaux nationaux relevés dans tous les items (7 pour 1000 au niveau départemental, 9 pour 1000 au niveau national), plaçant le département au 54e rang au niveau national.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 73 % soit une amélioration de 6 points par rapport à l'année 2017.

Les violences physiques non crapuleuses : + 0,3 %

	DÉPARTEMENTAL									
2014	2014 2015 2016 2017 2018 Évolution Évolution Taux pour 1 000 2017/2018 2014/2018 habitants						Taux pour 1 000 habitants			
3 697	4 032	4 081	4 529	4 545	0,35 %	22,94 %	4,43	5,32		

Une grande partie des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique provient :

- des violences physiques non crapuleuses (4 545 faits en 2018, 4 529 en 2017),
- des menaces et chantages (1 803 faits en 2018 soit une hausse de 9,9 %),
- dans une moindre mesure des violences physiques crapuleuses en forte baisse de 21,6 % (540 faits en 2018, 689 en 2017).

Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).

→ Les violences sexuelles : + 1,1 %

			D	ÉPAR	TEMENTAI	L		NATIONAL			
2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	Évolution 2014/2018	Taux pour 1 000 habitants	Taux pour 1 000 habitants	Rang* du département (sur 96)		
354	387	417	543	549	1,10 %	55,00 %	0,52	0,76	93		

L'année 2018 est marquée par une légère augmentation des plaintes pour faits de violences sexuelles (soit + 1,1 % / 6 faits de plus), après une forte hausse observée en fin d'année 2017 due essentiellement à l'affaire Weinstein qui a libéré la parole et encouragé les victimes à porter plainte.

Le département se situe au 93^{ème} rang au niveau national. L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation départemental de 74 % soit 12 points d'amélioration que pour l'année 2017.

QUELQUES AFFAIRES MARQUANTES DE L'ANNÉE EN MATIÈRE DE DÉLINQUANCE

La coopération et la coordination entre les différents services/acteurs de lutte contre la délinquance ont permis de procéder à de nombreuses actions au cours de l'année 2018, et notamment :

Opérations dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants

7 opérations diligentées en Moselle dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, principalement dans les quartiers difficiles, ont amené les interpellations de 75 personnes dont 19 ont été écrouées et 20 placées sous contrôle judiciaire, la découverte de 65 kilos de drogues diverses, 5 armes et plus de 400 000 euros d'avoirs criminels saisis.

Plusieurs réseaux de trafic de stupéfiants ont ainsi été démantelés à Guénange, Metz, Freyming-Merlebach, Sarreguemines, Sarrebourg.

Opérations dans le cadre de la lutte contre les filières d'immigration et le travail dissimulé

4 opérations conjointes ont été réalisées par différents services de l'ordre, permettant l'interpellation de 40 personnes dont 3 ont été écrouées et 10 autres placées sous contrôle judiciaire. Plus d'1,7 millions d'euros ont été saisis au titre des avoirs criminels lors de ces opérations.

Opérations de lutte contre les cambriolages

La création de la brigade des cambriolages par le groupement départemental de gendarmerie associée à l'action de la brigade des flux a permis de mener une action plus offensive sur les structures logistiques établies en France par des mafias étrangères et de neutraliser un certain nombre d'équipes de cambrioleurs, itinérants ou locaux.

Opérations dans le cadre de la lutte contre les trafics frauduleux

Les services des douanes ont procédé à de nombreuses saisies de tabacs et cigarettes, permettant d'accroître très fortement les quantités saisies. Ainsi 1,2 tonne de tabacs de contrebande a notamment été saisie fin septembre sur l'autoroute A4.

Ces quelques exemples d'opérations caractéristiques de l'année 2018 témoignent également de la qualité du travail conjoint mené avec les autorités judiciaires.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

→ Une prévention de la délinquance coordonnée au niveau départemental et soutenue par différents crédits octroyés par l'État

Les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance octroyés par l'État, sont répartis ainsi :

L'enveloppe globale FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour le département de la Moselle s'élevait à **437 500 €** en 2018, dont 91 500 € étaient réservés à la prévention de la radicalisation.

Les actions financées, soit 60 dossiers, traitent des problématiques rencontrées :

- les jeunes exposés à la délinquance ;
- la tranquillité publique ;
- les violences faites aux femmes ;
- la condamnation à l'action professionnelle ;
- l'accueil et l'hébergement des personnes isolées qui sortent de détention ;
- la prise en charge globale des sortants de prison ;
- la prévention de la radicalisation.

Exemples:

- Association d'information et d'entraide mosellan (AIEM) : actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes, financées à hauteur de 32 000 €.
- Association Médiation service : actions pour améliorer la tranquillité publique, financées à hauteur de 27 024 €.

A ces crédits, s'ajoutent des dotations spécifiques de l'État pour apporter un appui aux communes concernant :

- l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité dans des quartiers sensibles :
- **7 200 €** ont été octroyés à l'action « Rapprochement police / population Préparation au déploiement de la Police de Sécurité au Quotidien » menée par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes ;
- la sécurisation aux abords des écoles :
- **181 500 €** ont été octroyés à la Moselle permettant de financer 28 dossiers de demande de subvention dans 12 collèges publics, 15 écoles maternelles/primaires et 1 lycée ;

- la vidéoprotection :
- **3 891 €** ont été octroyés afin de sécuriser l'église d'Amnéville (site sensible) ainsi que **69 000 €** permettant le financement 3 projets d'extension du système de vidéoprotection des villes de Petite-Rosselle, Oeting et Uckange.

Suite aux attentats de janvier 2015, l'État, dans le cadre d'une dotation spécifique au titre du FIPDR, a décidé de subventionner les communes concernant :

- l'acquisition d'équipements au bénéfice de la police municipale :
- 4 250 € ont été octroyés pour l'achat de 17 gilets pare-balles ;
- le déploiement des équipements pour PVE (procès verbal électronique) :
- 7 communes (Montigny les Metz, St Avold, Thionville, Terville, Manom, Amnéville et Hettange Grande) ont bénéficié d'une aide pour un montant total de **11 208,40 €.**
 - → Des crédits spécifiques de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

L'enveloppe 2018 s'est élevée à **154 902 €** (dont 19 120 € au titre de l'enveloppe régionale) pour la Moselle.

Les actions retenues portent sur :

- la prévention des conduites addictives à hauteur de 61 302 €;
- le renforcement de la sécurité, de la tranquillité publique et l'accompagnement des populations vulnérables à hauteur de 63 600 € ;
- la formation, sensibilisation, à hauteur de 30 000 €.

Exemples:

- 8 120 € attribués pour l'action menée par le Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA) : actions visant à prévenir les méfaits de l'usage des drogues et notamment du tabac et du cannabis en direction des jeunes ; dispositifs Rebond, pour les mineurs non accompagnés (MNA), sur les territoires de Metz et de la vallée de l'Orne à destination d'un public âgé de 14 à 17 ans ;
- 12 000 euros attribués pour l'action menée par le CDPA Centre Edison Actions visant à développer les connaissances des personnels encadrants sur la thématique des risques psychosociaux liés aux conduites addictives en milieu de travail et de faciliter l'accès aux soins des salariés en difficultés.

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

→ La cellule de prévention adapte la prise en charge des jeunes et de leurs familles

La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) se réunit toutes les six semaines en présence des représentants et référents radicalisation du Conseil Départemental, de la Cour d'Appel, du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et de la Maison des Adolescents.



Cette année, la cellule a priorisé le suivi personnalisé des jeunes signalés et travaille désormais avec un éducateur qui assure la prise en charge la plus adaptée des personnes suivies et de leurs familles. En complément, le conventionnement avec le centre Pierre JANET s'est poursuivi.

→ Le soutien financier de l'État sur des actions de prévention se poursuit

Le nouveau plan national de prévention de la radicalisation (PNPR), « prévenir pour agir » lancé en février 2018 par le Premier ministre, renforce les dispositions prévues dans le précédent plan et met l'accent sur le rôle des maires en matière de prévention de la radicalisation.

En 2018, l'enveloppe départementale s'élevait à 91 500 €. Les actions se sont déroulées dans les 5 arrondissements du département et ont été portées principalement par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce sont spécifiquement :

- des actions de formations et de sensibilisation à la prévention de la radicalisation ;
- des actions de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines ;
- des actions pour développer des outils de contre-discours.

En outre, une enveloppe nationale a financé des représentations théâtrales visant à promouvoir des actions pédagogiques régulièrement mises en œuvre par l'Éducation nationale et les clubs de prévention (Géhenne, Lettres à Nour...).

Exemple d'actions financées :

- Les communautés d'agglomération de Thionville-Portes de France et du Val de Fensch, ont organisé avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale une conférence intitulée « comprendre et prévenir les risques de la radicalisation dans le sport » le 28 septembre 2018, animée par Médéric CHAPITEAUX, expert sur les questions de sécurité sportive.
- La préfecture de la Moselle a organisé un séminaire départemental de prévention de la radicalisation à l'attention des élus, le 29 juin 2018 et a invité à cette occasion le sociologue Farhad KHOSROKHAVAR.

LE BILAN 2018 DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

→ Quelques chiffres

Selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 259 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2018. Avec 189 décès de moins qu'en 2017, la mortalité routière de l'année 2018 est en baisse de 5,5 % et de 0,3 % par rapport à 2013, jusqu'alors meilleure année de référence.



Après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France, 2018 marque donc une rupture en enregistrant le chiffre de la mortalité le plus bas de toute

l'histoire des statistiques de la Sécurité routière. Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de trafic routier en hausse, environ +7% entre 2013 et 2017 (le trafic 2018 sera connu cet été).

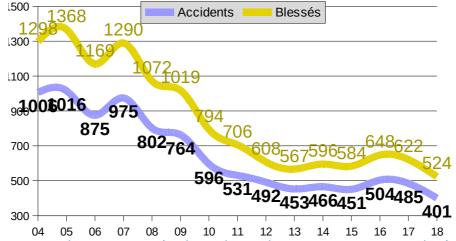
En Moselle, le bilan 2018 est orienté à la baisse pour tous les indicateurs, puisqu'on dénombre au 31 décembre 2018 :

- 48 tués soit une baisse de 7,7 % (4 personnes de moins par rapport à 2017)
- 401 accidents, soit une baisse de 17,3 %;
- 524 blessés (- 15,8 %), dont 204 hospitalisés plus de 24 heures (- 28,2%).

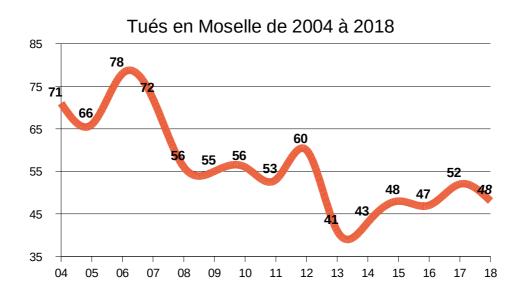
De manière plus générale, la tendance à la baisse du nombre d'accidents et de blessés amorcée en 2016 perdure en 2018. Ces nombres atteignent ainsi leur niveau le plus bas.

On notera que le nombre d'accidents et de blessés sur les routes de Moselle a été divisé par 2 en 10 ans.

Accidents et blessés en Moselle de 2004 à 2018



LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ET L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE : BILAN 2018 ET PRIORITÉS D'ACTIONS 2019 Cabinet du préfet de la Moselle – Janvier 2019 En 10 ans, le nombre de personnes tuées sur les routes de Moselle a baissé également (-14%) mais dans des proportions moindres que les accidents et les blessés. En 2018 le nombre de tués rejoint celui de 2015 avec 48 morts.



→ Focus sur l'année 2018

Nombre de tués en Moselle en 2018

2018	VL+VUL	PL	мотоѕ	CYCLOS	VÉLOS	PIÉTONS	AUTRE	TOTAL PAR ÂGE
< 18 ans	1							1
18-24 ans	3				1			4
25-65 ans	17	2	9	1	1	1		31
65 ans et +	6					6		12
Total par véhicule	27	2	9	1	2	7	0	48

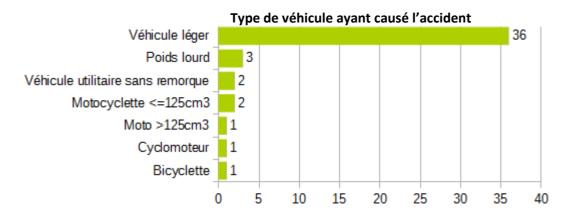
Parmi les 48 personnes qui ont perdu la vie en 2018 lors d'un accident de la route :

- 56 % d'entre elles (soit 27) conduisaient ou se trouvaient dans un véhicule léger ou utilitaire dont la moitié avaient entre 25 et 44 ans ;
- 19 % (soit 9) étaient des motards. Ils avaient entre 29 et 52 ans ;
- 14,5 % (soit 7) étaient des piétons majoritairement seniors (6 avaient plus de 65 ans) ;

La tranche d'âge 40 et 55 ans représente à elle seule 40 % des tués. 1 mort sur 4 était un senior.

→ Les faits marquants de 2018

La majorité des victimes constatée concerne les **véhicules légers** (36 soit 78 % des accidents mortels) avec une représentation importante des 25-65 ans (31 tués) et une faible proportion des 18-24 ans (4 tués).



Il est à noter que, sur les 7 piétons tués, 6 sont des piétons seniors, tandis qu'un seul piéton s'insère dans la tranche des 25-65 ans.

→ Les causes de mortalité sur les routes

En Moselle en 2018, les causes de mortalité sur les routes sont principalement dues à la vitesse, l'alcool et au 3ème rang on note de façon égale l'inattention et la hausse de la présence de distracteurs pour le conducteur (téléphone, cigarettes, GPS,...).

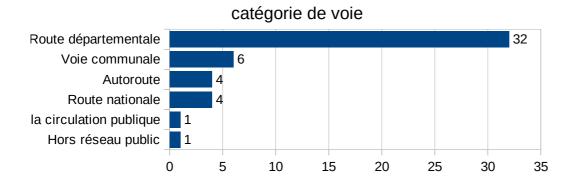
En 2018, 176 184 dépistages d'alcoolémie ont été pratiqués (contre 209 459 en 2017) : 2 625 positifs, représentant 1,49% des dépistages, contre 3007 en 2017. Le nombre de dépistages d'alcoolémie a baissé de 16% par rapport à 2017.

4 677 dépistages de stupéfiants ont été pratiqués en 2018 (contre 5 988 en 2017). 851 dépistages se sont avérés positifs, soit 18,2% des dépistages, contre 887 en 2017. Le nombre de dépistages en 2018 a baissé de 22% par rapport à 2017.

Concernant les infractions, en 2018, 11 288 PV ont été dressés pour excès de vitesse (hors contrôles automatisés);

- 766 pour franchissement de la ligne continue ;
- 864 pour le non respect d'un feu rouge;
- 1642 pour le non respect de l'arrêt au stop.

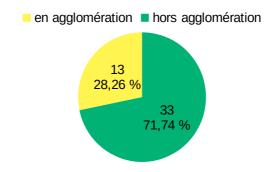
→ Les lieux et circonstances des accidents mortels



En Moselle, il est comptabilisé 2 accidents mortels sur 3 sur les routes départementales.

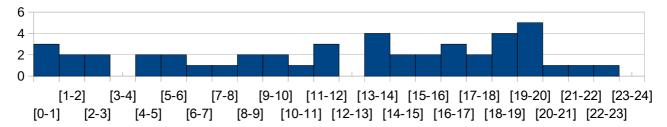
Les axes hors agglomération, enregistrent quant à eux 71,74 % des accidents mortels (soit 34).

Répartition géographique des accidents mortels



 Concernant les accidents mortels (soit 22) 48 % ont lieu entre 13h00 et 20h00 dont la moitié entre 17h00 et 20h00.

créneau horaire des accidents mortels



→ Les causes des accidents mortels

- L'alcool est présent dans 28 % des accidents mortels. La moitié conjuguent alcool et stupéfiants;
- On note une vitesse excessive dans 1 accident mortel sur 4;
- L'inattention et les distracteurs ont provoqué 7 accidents mortels ;
- 5 accidents mortels sont dus à des malaises.

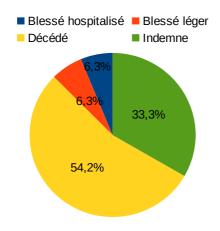


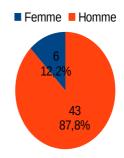
→ Les auteurs présumés d'accidents mortels (APAM)

- 40 % des auteurs ont entre 18 et 34 ans (19 personnes);
- 11 % ont entre 35 et 44 ans (7 personnes);
- 30 % ont entre 45 et 64 ans (14 personnes);
- 19 % ont plus de 65 ans (9 personnes).

→ Conséquence sur l'auteur de l'accident

→ Sexe des auteurs d'accidents mortels





→ L'action des services

Les contrôles d'alcoolémie, stupéfiants et autres infractions routières en Moselle :

- 176 184 dépistages d'alcoolémie en 2018 dont 2625 dépistages d'alcoolémie positifs soit 1,4 %;
- 4677 dépistages de stupéfiants en 2018 ;dont 851 dépistages de stupéfiants positifs, soit 14,8 %;
- Infractions non-arrêt feu rouge (hors CSA*): 864;
- Infractions franchissement ligne continue: 766;
- Infractions non arrêt au stop: 1 642.

Les causes de suspensions de permis de conduire en 2018 :

- 1 459 pour alcoolémie;
- 675 pour vitesse;
- 654 pour stupéfiants.

Soit un total de 2 788 suspensions de permis au cours de l'année 2018, avec une moyenne mensuelle de 232 suspensions et une moyenne journalière entre 7 et 8 suspensions.

* Contrôles sanctions automatisés.





LA PRÉVENTION

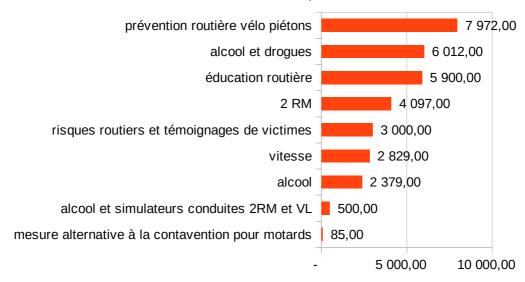
Le plan départemental d'action et de sécurité routière regroupe les actions mises en place pour répondre aux objectifs du Document Général d'Orientations (DGO).

Il a financé au titre de la coordination (budget de 73 800€) :

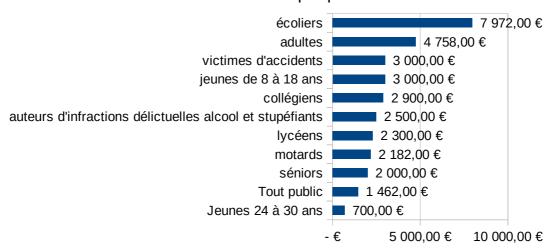
- des frais de fonctionnement (frais IDSR);
- des campagnes de communication (80km/h, fête du bac, fêtes de fin d'année,...);
- des achats de matériel d'animation (borne ethylotest, valise alcool, réactiomètre, lunettes et parcours addiction,...);
- et des actions organisées par la coordination départementale ou ses partenaires.

Diverses subventions ont été accordées à des établissements scolaires et associations œuvrant pour la sécurité routière

subventions PDASR par thèmes



Subventions PDASR par public ciblé



Les actions de préventions 2018

Une centaine d'actions de prévention ont été conduites en Moselle par les intervenants départementaux de la sécurité routière et par divers partenaires, dont :

- l'action de remise en selle à destination des motards ;
- l'opération « un aller sans retour » ;
- les rencontres de la sécurité intérieure à Sarreguemines en présence de nombreux élèves issus des établissements scolaires de l'arrondissement de Sarreguemines.



Focus sur les rencontres de la sécurité 2018

La 6ème édition des RSI en Moselle s'est déroulée du 09 au 13 octobre avec 46 évènements proposés. Ceuxci ont été organisés dans 30 communes de l'ensemble des 5 arrondissements de la Moselle. Coordonnées par la préfecture, les actions ont été portées par les forces de l'ordre (gendarmerie et police nationale -CRS, PJ, PAF- et police municipale) et de secours (SDIS57), les associations de protections civiles (la croix rouge et blanche et l'ADPC), les armées, (l'armée de Terre -1er RI de Sarrebourg-, l'armée de l'Air, la Marine, le service militaire volontaire) les représentants de la sécurité routière, et les personnels de la préfecture.

Des partenariats ont été établis entre la préfecture et des établissements scolaires, des entreprises et des collectivités territoriales afin de proposer des actions dynamiques à destination d'un public varié tels que les scolaires, les publics de quartier, les familles, les séniors, les entreprises, les bureaux de poste et les élus.

Le vendredi 12 octobre la commune de Sarreguemines a accueilli le village de la sécurité avec 17 stands, plus de 900 lycéens issus de 9 établissements des arrondissements de Forbach, de Sarrebourg et de Sarreguemines, et la présence de 300 personnes du grand public. Le samedi 13 octobre les RSI se sont clôturées par une cérémonie de remise de 20 médailles de la sécurité intérieure dont une médaille échelon or, présidée par le préfet de la Moselle (à des associations de sécurité civile, des personnels démineurs, des agents de la police municipale, à un élu et des agents de l'Etat – DDT, DDCS, service immigration et intégration, sécurité intérieure, et SIDPC).

LES PRIORITÉS D'ACTION 2019 DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'année 2019 portera essentiellement sur 4 grandes priorités :

- 1) la lutte contre le terrorisme et la radicalisation ;
- 2) la sécurité du quotidien;
- 3) la lutte contre l'insécurité routière ;
- 4) la lutte contre la crise migratoire.

1) La lutte contre le terrorisme et la radicalisation

La menace terroriste continue de peser sur les pays occidentaux, l'attentat au marché de Noël de Strasbourg l'ayant rappelé s'agissant de la France. La lutte contre le terrorisme et la radicalisation reste un enjeu crucial. Le suivi de la radicalisation constitue la première des missions des services de renseignement, c'est-à-dire l'antenne de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure et le Service Départemental de Renseignement Territorial, alimenté bien-sûr par l'ensemble des informations susceptibles d'être recueillies sur le terrain par la police et la gendarmerie. La police judiciaire et la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) sont également partie prenante à un dispositif rejoint en 2018 notamment par l'administration pénitentiaire. Dans ce contexte, la sécurisation des événements collectifs qui témoignent de la vitalité du département restera une priorité. 2019 sera une année où à nouveau, les forces de sécurité intérieure vont déployer tout leur savoir-faire et leur énergie afin de poursuivre la sécurisation d'événements sportifs, festifs, politiques (notamment la campagne électorale puis le scrutin des élections européennes le 26 mai prochain) et être en mesure de faire face au déclenchement de tous types de crises. Comme les années précédentes, quelques exercices aideront les services de l'État à aborder ces sujets.

2) La sécurité du quotidien

En matière de lutte contre la délinquance, le premier axe est la poursuite de la lutte contre les atteintes aux biens, les cambriolages et le vol de voitures qui sont une délinquance ressentie très durement par nos concitoyens. Il faut consolider les résultats de 2018 tout comme il faut consolider la lutte contre les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes qui doit mobiliser les efforts et les forces de sécurité intérieure avec comme prisme la proximité avec la population.

L'atteinte de cet objectif passera par la mobilisation des collectivités locales dont les polices municipales poursuivent une montée en puissance remarquable par la mise en place de politiques de prévention de la délinquance, par la signature de nouvelles conventions de « participation citoyenne », et aussi par la poursuite de l'installation de dispositifs de vidéoprotection de la voie publique, à la fois dissuasifs et utiles à l'investigation.

Il y a un domaine qui nécessite particulièrement l'attention et la vigilance des forces de sécurité intérieure : il s'agit des violences faites aux femmes, voire parfois aux enfants.

Les violences intra-familiales représentent une part importante des atteintes aux personnes et il est nécessaire à nouveau en 2019 de protéger les victimes en s'attaquant aux conflits intra-conjugaux, grâce à l'information et à la protection de celles-ci.

En 2019, la police de sécurité du quotidien se traduira par la mise en place du dispositif des Quartiers de reconquête républicaine à Forbach

3) La lutte contre l'insécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière est un enjeu majeur en Moselle. Après les résultats très encourageants de 2018, les nombreux drames qui sont intervenus de 2015 à 2017 montrent à quel point les résultats en matière de sécurité routière sont fragiles.

Les « fautes de comportement » seront de nouveau à combattre quotidiennement en 2019 : la vitesse, les dépassements dangereux, la consommation d'alcool et de stupéfiants ou encore l'utilisation du téléphone portable au volant.

4) La lutte contre la crise migratoire

La crise migratoire en France comme en Moselle se poursuivant, la lutte contre l'immigration irrégulière, contre les filières et les réseaux de passeurs qui exploitent la misère humaine reste une absolue priorité. La récente loi immigration et asile donne des outils nouveaux pour lutter contre ceux qui détournent le droit d'asile et cherchent à se maintenir sur le territoire national au détriment de ceux qui méritent notre solidarité.

